



**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 OCTOBRE 2025**

**CHERENG**

**L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Quinze Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire**

**Date de convocation : 9 Octobre 2025 - Date d'affichage : 9 Octobre 2025**

**Nombre de membres en exercice : 23**

La séance est ouverte à 18 h 30

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odette MELI

Il est procédé à l'appel des membres :

**Présent(e)s :** MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Mme DESROUSSEAUX Patricia donne pouvoir de vote à Mme WAUCQUIER Isabelle

Mme HERBAUT Pierrette donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette

Mme SCELLIER Fabienne donne pouvoir de vote à Mme DYRDA Aurélie

**Absent :** M. LLANES David

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

**L'ordre du jour comporte :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17/09/2025
- SIVU RPE - Délibération portant transfert d'emplois dans le cadre de transferts de compétences
- Tarif sortie au marché de Noël de Valkenburg (Pays-Bas) le 29/11/2025
- Vente d'une parcelle de terrain (1 344 m<sup>2</sup>) – Lieudit « Le Marais de l'Autour »
- Vente d'une parcelle de terrain (1 164 m<sup>2</sup>) – Lieudit « Le Marais de l'Autour »
- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents – Accroissement saisonnier d'activité
- Communications diverses

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025 :**

Le procès-verbal de la séance du 17 Septembre 2025 n'appelle aucune observation.  
Il est adopté à l'unanimité.

## **2025 / 6 / 1 – SIVU RPE – Délibération portant transfert d'emplois dans le cadre de transferts de compétences**

### **RAPPORTEUR : Madame RECLOUX**

Madame RECLOUX rappelle que le démarrage du SIVU RPE est prévu pour le 01/01/2026.

A cet effet, la mise en place du bureau s'effectuera le 16/10/2026.

Madame RECLOUX précise que les projets de délibérations sont passés devant le Comité Social Territorial et ont reçu un avis favorable en date du 29/09/2025.

Aussi, après le transfert de compétences au SIVU RPE, il convient désormais de procéder au transfert du personnel.

Conformément aux recommandations de la CAF et à la volonté de pérenniser le service Relais Petite Enfance, la commune de Chérèng s'est associée aux communes d'Anstaing, Forest-sur-Marque et Tressin pour la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Relais Petite Enfance, chargé d'assurer l'exercice de cette compétence à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

Du fait de cette évolution, la commune de Chérèng transfère les compétences exercées désormais dans un cadre intercommunal, telles qu'elles sont listées dans l'arrêté préfectoral du 30 Juin 2025.

Ce transfert emporte, en application de l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de personnel affecté en totalité aux services ou parties de services chargés de la mise en œuvre de ces compétences.

Le dispositif de transfert de personnel est arrêté conjointement par le SIVU RPE de la Marque et la Commune de Chérèng, après avis de leurs comités sociaux territoriaux.

Les agents transférés relèvent du SIVU RPE de la Marque dans les conditions d'emploi et de statut qui sont les leurs et ils conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable.

En fonction des compétences transférées, une liste de tous les postes concernés a été établie.

Les comités sociaux territoriaux de la commune de Chérèng et du SIVU RPE de la Marque ont été réunis et ont eu connaissance de l'ensemble des tableaux de personnel faisant l'objet du transfert et, plus globalement, des modalités de ce transfert.

Ainsi,

Vu l'article L. 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30/06/2025 portant création du « Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Relais Petite Enfance de la Marque » ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial de la commune de Chérèng en date du 29/09/2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

Nombre de suffrages exprimés :	22
Votes Pour :	22
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**Article 1<sup>er</sup>:** Le transfert de la commune de Chérèng au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Relais Petite Enfance de la Marque, des emplois suivants :

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Echelon	Quotité de temps de travail
Médico-Social	A	Educateur Territorial de Jeunes Enfants	Educateur de jeunes enfants	12	TNC : 8h/hebdomadaire

### **Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

## **2025 / 6 / 2 – Tarif sortie au marché de Noël de Valkenburg (Pays-Bas) le 29/11/2025**

### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

L'Assemblée est informée qu'une sortie au Marché de Noël de VALKENBURG (Pays-Bas) est organisée le Samedi 29 Novembre 2025. Durant cette sortie, une visite de la « grotte municipale » avec ses stands souterrains est prévue.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

- transport + entrée à la grotte municipale : 39 euros par personne (adulte et enfant)

### **Résultat du vote : UNANIMITE**

### **Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

## **2025 / 6 / 3 – Vente d'une parcelle de terrain (1 344 m<sup>2</sup>) – Lieudit « Le Marais de l'Autour »**

### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de Chérèng est propriétaire d'un terrain sis lieudit « Le Marais de l'Autour », cadastré section ZA n° 65 pour une contenance de 40 622 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un terrain en nature d'espace naturel boisé, classé au Plan Local d'Urbanisme en zone NE (zone naturelle écologique).

Afin de satisfaire la requête de Monsieur MESSAGER Jean-François, domicilié à Chérèng – 30 rue de l'Autour qui souhaite acquérir une parcelle de ce terrain pour une superficie d'environ 1 344 m<sup>2</sup> en vue d'agrandir son espace jardin, un avis au pôle d'évaluation domaniale a été sollicité.

Après études, le service des domaines retient une valeur médiane arrondie à 6 €/m<sup>2</sup>.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de céder une parcelle dudit terrain, soit environ 1 344 m<sup>2</sup>, à Monsieur MESSAGER Jean-François et d'en fixer le prix de vente à 6 €/m<sup>2</sup> ;
- Dit que les frais afférents à cette cession seront à la charge de Monsieur MESSAGER Jean-François ainsi que les frais relatifs au bornage des parcelles respectives ;
- Charge M. le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Maître LAMIOT, Notaire à CHERENG ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte afférent à cette cession en tant que représentant de la Commune.

### **Résultat du vote : UNANIMITE**

### **Délibération adoptée**

## 2025 / 6 / 4 – Vente d'une parcelle de terrain (1 164 m<sup>2</sup>) – Lieudit « Le Marais de l'Autour »

### RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de Chéreng est propriétaire d'un terrain sis lieudit « Le Marais de l'Autour », cadastré section ZA n° 65 pour une contenance de 40 622 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un terrain en nature d'espace naturel boisé, classé au Plan Local d'Urbanisme en zone NE (zone naturelle écologique).

Afin de satisfaire la requête de Monsieur COLLET Charles, domicilié à Chéreng – 6 rue des Platanes qui souhaite acquérir une parcelle de ce terrain pour une superficie d'environ 1 164 m<sup>2</sup> en vue d'agrandir son espace jardin, un avis au pôle d'évaluation domaniale a été sollicité.

Après études, le service des domaines retient une valeur médiane arrondie à 6 €/m<sup>2</sup>.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de céder une parcelle dudit terrain, soit environ 1 164 m<sup>2</sup>, à Monsieur COLLET Charles et d'en fixer le prix de vente à 6 €/m<sup>2</sup> ;
- Dit que les frais afférents à cette cession seront à la charge de Monsieur COLLET Charles ainsi que les frais relatifs au bornage des parcelles respectives ;
- Charge M. le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Maître LAMIOT, Notaire à CHERENG ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte afférent à cette cession en tant que représentant de la Commune.

### Résultat du vote : UNANIMITE

### **Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

## 2025 / 6 / 5 – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents – Accroissement saisonnier d'activité

### RAPPORTEUR : Madame RECLOUX

Madame RECLOUX rappelle que les études dirigées étaient, jusqu'à la rentrée scolaire 2025/2026, dispensées par les enseignant(e)s de l'école Jules Ferry.

Afin de maintenir la mise en œuvre des études dirigées, il peut être fait appel à des contractuels (étudiants), à raison de 2 personnes présentes les lundis et les jeudis de 16h45 à 17h45.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332.23-2° ;

Monsieur le Maire expose que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

### **DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique ;

A ce titre, seront créés :

↳ 5 emplois à temps non complet à raison de 1/35<sup>ème</sup> dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.

- De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

### **Résultat du vote : UNANIMITE**

#### **Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

#### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

- **Travaux Pont de la Marque** : Les travaux, y compris le tapis d'enrobé, devraient être terminés le 12/11/2025.
- **Dossier d'Information Mairie (DIM) – Antenne Bouygues Route Nationale** : Le projet d'implantation d'une antenne se situe sur un terrain privé. Monsieur le Maire précise qu'il aurait souhaité rencontrer les interlocuteurs avant le dépôt du DIM. Un rendez-vous est fixé prochainement, durant lequel il s'efforcera de maintenir sa position, à savoir : pas d'installation à proximité des habitations (à moins de 100), renforcement de la mutualisation (installation sur les pylônes RTE déjà existants). Par ailleurs, il précise que les champs situés à droite du projet sont protégés car ils entrent dans le périmètre « du classement de la Plaine de Bouvines »
- **Frelons asiatiques** : Monsieur le Maire précise que 9 nids ont été traités. De même, à des fins préventives, il serait souhaitable qu'au printemps, tous les foyers se chargent de piéger les frelons. Une communication sera faite sur le site internet avec le mode opératoire.
- **Travaux rue du Château** : Suite à des problèmes d'assainissement, le démarrage des travaux est reporté de 3 à 6 mois.
- **Marché de Noël du 6 & 7 décembre** : Un défilé de tracteurs illuminés sera organisé le samedi 6 décembre dans diverses rues de la commune. Il s'en suivra le conte de Noël et le feu d'artifice.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00**

**Le procès-verbal de la séance du 15/10//2025  
a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil Municipal  
du 10/12/2025**